

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2014/105**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES**

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/09/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 19/09/2014

Le 23 septembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30  
à la salle des Fêtes de la Brède

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme JOLIVET	LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M.FATH
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	E	M.LARRUE	Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M.LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, la délibération n° 2014/53 du 29 Avril 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

En section FONCTIONNEMENT :

- Abonder le compte 6574 Subvention en complément pour la réserve naturelle par la même somme en 6184 devenu inutile

En section INVESTISSEMENT:

- Abonder l'opération 11124 en prélevant sur l'opération 11101 afin de compléter l'achat d'équipements

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité :**

1°) **Décide** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
chap 65 - 6574	Subv fonctionnement aux asso		4 000,00		
chap 11 - 6184	Vers. Org formation	4 000,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
				solde	0,00

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
opé 11124 - 2188	Autres immob . corporelles	500,00			
opé 11101 - 2188	Autres immob . corporelles		500,00		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
				solde	0,00

2°) **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 23 septembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**